



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

anorexie

Question écrite n° 15670

Texte de la question

Mme Sandrine Doucet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question des sites pro-ana. Vendredi 14 décembre 2012 étaient dévoilés les résultats du projet de recherche ANR Anamia, lors du colloque « Comprendre le phénomène pro-ana », à la Bibliothèque nationale de France à Paris. Les sites « pro-ana », publiés par de jeunes, voire de très jeunes filles, (et garçons parfois), ont pour but de prodiguer des conseils aux personnes souffrant d'anorexie et de boulimie. Les préconisations des auteurs sont rédigées comme de véritables commandements, basées sur la frustration et la culpabilité, pour ainsi éviter la prise de poids, ou pour en perdre encore plus. Ces sites Internet, publiés sous la forme de journaux intimes, restent très polémiques, le mot d'ordre étant de montrer l'anorexie mentale, non pas comme une maladie, mais comme un véritable mode de vie, excluant tout avis médical. Cependant, les résultats de l'étude menée par l'ANR Anamia, montrent une autre facette de ces blogs. En effet, ils mettent en lumière le fait que ces blogs peuvent être, pour certains malades, porteurs d'un message de solidarité entre les personnes anorexiques et boulimiques et constitueraient ainsi une sorte d'intermédiaire entre les malades et le corps médical. Elle souhaite savoir comment elle compte ainsi traiter ce sujet délicat que représente la multiplication des sites pro-ana, tantôt accusés de faire l'apologie de cette maladie, qui représente toujours un véritable problème pour notre société actuelle, tantôt perçus comme des réseaux de solidarité, d'entraide et un espace de parole pour ce sujet qui reste toujours aujourd'hui un tabou. Elle la remercie de sa réponse et la prie de bien vouloir la tenir informée des suites données à ce dossier.

Texte de la réponse

En France, on estime qu'il y a entre 30 000 et 40 000 personnes anorexiques avec un pic de survenue à l'adolescence. Depuis plusieurs années, le ministère chargé de la santé mène une politique de lutte et de prévention contre cette maladie. Les professionnels de la mode, de la publicité et des médias, les associations et les principaux acteurs du monde de la santé ont signé la charte d'engagement volontaire sur l'image du corps et contre l'anorexie, proposée par le ministère de la santé. Par ailleurs, le programme de déploiement des maisons des adolescents, qu'a engagé le Gouvernement conjointement avec la fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, vise notamment à assurer un accès plus précoce des jeunes, souffrant de troubles du comportement alimentaire, à des structures permettant leur accueil et leur orientation. Ces structures, reposant sur un partenariat entre les différents acteurs médicaux, éducatifs et judiciaires de l'adolescence, dans l'objectif de favoriser la mise en place d'un lieu unique de propositions de soins à l'usage des adolescents, de leur famille et des professionnels qui les côtoient, ont vocation à prendre en charge les troubles du comportement alimentaire. Enfin, la Haute autorité de santé a élaboré des documents et des recommandations concernant le repérage et la prise en charge de l'anorexie mentale.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Doucet](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15670

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 288

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8383